

## II - ÉLECTIONS

### II.2 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

#### DÉLIBÉRATION N° 25-07-582

Le mercredi 2 juillet 2025 à 17h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courrier le 14 mai 2025, s'est réuni en présentiel.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE  
Est nommée comme secrétaire de séance Mme Martine COUTURIER

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X3)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3		
Patrice GARRIGUES	OUI				3		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI	0		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. CAZAUBON		3		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)</b>							
Marie-Laure CUVÉLIER	NON	OUI	M. SABAROT		3		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	Mme COUTURIER		3		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI	0		
Henri SABAROT	OUI				3		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				2		
Thierry SUAUD	OUI				2		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)</b>							
Alain BELLOC	OUI				2		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		2		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN		2		
Paul VO VAN	OUI				2		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				2		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	M. SUAUD		2		
<b>DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)</b>							
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2		
Jérôme BLASQUEZ	NON	OUI	M. VERDIER		2		
<b>DEPARTEMENT DU GERS (2X2)</b>							
Dominique GONELLA	OUI				2		
Céline SALLES	OUI				2		
<b>DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)</b>							
Bernard VERDIER	OUI				2		
Maryse BEYRIE	OUI				2		
<b>Totaux</b>					46	0	0

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	46
Membres présents	12	Vote pour	46
Membres représentés	8	Vote contre	0
Membres absents excusés	2	Majorité absolue	24
Nombre de votants	20		
Appréciation du quorum	12		

## DÉLIBÉRATION N° 25-07-582

---

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les nouveaux statuts de l'Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, approuvés par le comité syndical par délibération n° 25-01-546 en date du 31 janvier 2025 et ratifiés par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2025, et notamment l'article 11 relatif à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau,

VU la délibération n° 25-06-580 du 27 juin 2025 du comité syndical approuvant l'adhésion des départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées,

VU le Règlement intérieur du Comité syndical,

VU le rapport du président,

### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

L'Organe délibérant fixe à deux (02) le nombre de vice-présidents de l'Etablissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens.

Le Secrétaire,



Fait à TOULOUSE, le 2 juillet 2025  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Michel FABRE

